COMMUNE DE KOERICH



REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU COLLEGE ÉCHEVINAL

AVIS

Il est porté à la connaissance du public que par décision du 15.07.2024 et en raison de travaux de terrassement dans le cadre de réparation d'une fuite dans le réseau d'eau, le collège des Bourgmestre et échevins a édicté un règlement de circulation temporaire portant sur la rue de l'Ecole à Goeblange à la hauteur de la maison n° 1C, ceci pour une durée estimée de 5 jours ouvrables.

- Art. 1: A partir du lundi 15.07.2024 et jusqu'à l'achèvement des travaux, la circulation dans la rue de l'Ecole à la hauteur de la maison n° 1C à Goeblange sera réglementée comme suit :
 - a) rétrécissement de la chaussée dans la rue de l'Ecole à la hauteur de la maison n° 1C à Goeblange;

b) mise en place de feux rouges;

- c) interdiction de stationner des deux côtés de la rue, ceci à la hauteur de la maison n°
 1C de la rue de l'Ecole à Goeblange.
- Art. 2: La signalisation afférente sera mise en place conformément aux lois et règlements en vigueur.

Art. 3: Les infractions aux prescriptions du présent règlement seront punies conformément à l'article 7 de la loi du 14.02.1955, tel que modifié par la suite.

Koerich, le 15.07.2024

Pour le Collège des Bourgmestre et échevins,

Pr. le Bourgmestre empêché,

Norbert WELU, échevin

Le Secrétaire,

Patrick LECOQ